

---

## Procès verbal de la séance du conseil d'Administration du 3 juillet 2017

La séance est ouverte à 18h05

Désignation du secrétaire de séance : Parents d'élèves

### Présents

Président : Franck Gauvrit (Proviseur)

Yann Calvet (proviseur adjoint), Yves Caubarrus (FCPE), Pierre-Louis Champeau (enseignant), Christian Colin (FCPE), Emmanuelle Devanne (enseignante), Emmanuelle Douguet (enseignante), Florence Ewels (attachée d'administration intendance), Laurence Gilbert (intendante), Xavier Gourlaouen (chef de travaux), Isabelle Guichard (enseignante), Stéphanie Julé (enseignante), Dominique Laperrière (LIPE), Pierre Laury (représentant du monde économique), Thierry Le Goff (enseignant), Jacques Le Paih (LIPE), Jacky Lepron (LIPE), Gwenaëlle Massé (infirmière), Murielle Meteau-Friou (agent d'accueil), Geneviève Petitier (adjointe aux affaires scolaires), Alain Vey (Maire de Basse Goulaine), Anne Villard (CPE).

### I.Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### II.Compte-rendu du précédent CA

Le compte-rendu est validé

**19 voix « Pour » sur 19 présents**

### III.Affaires financières et comptables

#### III.1 DBM

Les membres du CA sont informés de la décision budgétaire modificative (DBM) intégrant les coûts des voyages et les montants des fonds sociaux.

Il est demandé un prélèvement, sur les fonds de réserve, de la somme de 8 000 € pour financer le remplacement de l'isolation de 3 salles (endommagée par les pigeons qui y sont nichés) et l'achat de 2 chariots à destination du CDI.

**20 voix « Pour » sur 20 présents.**

#### III.2 Sorties d'inventaire

- La région donnera 220 chaises pour remplacer d'anciens modèles qui seront mis au rebut ou données à une association. Jacky Lepron indique que Les restos du cœur sont preneurs d'une centaine de chaises. L'association est invitée à faire une demande par courrier.
- Sorties de 22 téléviseurs dont 12 appartenant à la région.
- Sortie de 8 lecteurs VHS, de 8 lecteurs DVD, d'une trentaine de rétroprojecteurs.

21 voix « Pour » sur 21 présents

### **III.3 Modalité d'attribution des fonds sociaux**

Il s'agit d'adapter la circulaire 98-044 du 11 mars 1998 au lycée. L'attribution des fonds se fait sur des critères sociaux, par le chef d'établissement, sur proposition de la commission « fonds sociaux » après instruction du dossier.

Les dépenses autorisées sont : les transports scolaires, sorties scolaires, soins bucco-dentaires, achat de lunettes, appareil auditif, achat de vêtement de travail, frais d'internat et demi-pension, ...

Il existe également un fonds social régional attribué selon les mêmes règles. Il est accessible aux élèves de BTS alors que le fonds social de l'état ne l'est pas pour eux.

Mme Guichard indique qu'il faut, en début d'année, rappeler aux familles qu'elles peuvent bénéficier d'une aide pour l'achat des calculatrices. Cette aide reste anonyme. Il y a peu de demandes chaque année.

**21 voix « Pour » sur 21 présents**

### **IV. Contrats et conventions**

La commission permanente a donné son accord permettant à M Le Proviseur de signer plusieurs conventions (voir le CR de la commission permanente).

### **V. Voyages scolaires- Sorties**

La commission permanente a donné son accord permettant à M Le Proviseur de signer les dépenses liées à l'organisation de voyages.

### **VI. Bilan sur l'orientation**

Un bilan succinct des orientations est présenté au CA. Un bilan plus détaillé sera fait au prochain conseil d'administration.

Être autorisé à passer dans une classe ne signifie pas que l'élève rejoindra la classe dans le même lycée. Ainsi, le nombre de places en STMG étant limité et inférieur à la demande, 4 à 5 élèves autorisés à passer en STMG sont susceptibles de ne pas être accueillis au lycée de La Herdrie l'an prochain. L'affectation dans un lycée est du ressort de l'académie et non du lycée.

Pierre-Louis Champeau explique que le problème vient de ce que la seconde est devenue une classe d'orientation. Il est, donc, logique d'avoir des élèves qui ne peuvent pas être gardés dans le même lycée.

Christian Colin indique qu'on peut l'admettre à la condition que les transports scolaires suivent et permettre aux jeunes de se rendre aisément dans d'autres lycées, ce qui n'est pas le cas.

### **VII. Structure pédagogique 2017/2018**

- 11 classes de seconde : le directeur académique a supprimé une classe de seconde par rapport à la « prévision » de 12 classes de secondes.

- 11 classes de première : 1 classe 1L dédoublé ; 4 classe de 1EL ; 4 classes en 1S ; 2 classes de STMG à 35 élèves.

- 10 classes de terminale : 1 classe mixte L-ES ; 3 classes de ES ; 4 classes de S ; 2 classes STMG à 35 élèves  
S'il n'y a pas de place, les redoublants doivent suivre la terminale dans un autre lycée. A ce jour, une seule place sera disponible pour les redoublants de terminale STMG

Le lycée accueillera 1186 élèves l'an prochain. Les chiffres définitifs seront connus en septembre.

## **VIII. Dotation Horaire Globale - IMP**

Afin de compenser au mieux la suppression d'une classe de STMG, la direction du lycée a fait un effort pour favoriser ces classes à 35 élèves : davantage d'heures sont accordées dans certaines matières (langue, mathématiques, philosophie...). Cet effort se fait sur les marges de manœuvre possibles du lycée.

Pierre-Louis Champeau précise que l'ensemble des équipes enseignantes était d'accord sur ces choix. Les STMG ont besoin davantage d'attention que les autres classes.

### **Indemnités pour Missions particulières (IMP)**

Ces IMP sont des heures permettant l'organisation d'activités pédagogiques. Elles sont attribuées pour :

- Coordination Inter-Disciplinaire (CID)
- Coordination EPS
- 4 Professeurs principaux des formations post-bac (qui sinon ne sont pas payés pour cette responsabilité)
- Conseiller Principaux d'Education (CPE) (ex : projet d'orientation)
- Projet artistique
- « Coordinateur Informatique » : Animation du site web de la Herdrie, gestion des ordinateurs du lycée...

***21 voix « Pour » sur 21 présents***

## **IX. Recrutement AED (assistants d'éducation)**

Le CA donne l'autorisation de recruter 7 ETP (Equivalents Temps Plein) en tant qu'assistant d'éducation.

***21 voix « Pour » sur 21 présents***

## **X. Choix des manuels scolaires pour 2017/2018**

Le CA valide le remplacement de manuels scolaires pour un montant de 7 500 € correspondant à la subvention reçue à cet effet. Les anciens livres sont donnés à une association qui les redistribue et les recycle.

***21 voix « Pour » sur 21 présents***

## **XI. Questions diverses transmises par les parents d'élèves**

### **Q1 Traitement anti-pigeons**

Les travaux visant à empêcher les pigeons à nicher dans le lycée ont été réalisés avant les épreuves du Bac. Il reste à remplacer l'isolation dans certaines salles. Le coût est de 20 000 € et 8 000 € pour l'isolation soit un coût total de 28 000 €.

### **Q2 Extension des locaux**

Le Maître d'œuvre est choisi, il s'agit de l'entreprise « BIGRE ».

Avant projet sommaire sera présenté au Groupe de Suivi des Usagers (GSU) est fixée au 12 septembre 2017 à 14H au Lycée de La Herdrie.

Planning des travaux :

- Avant projet définitif : Semaine 47 - 2017
- Projet : semaine 4 - 2018
- Début des travaux : fin juin 2018 - livraison septembre 2019

**Q3 Espace restauration**

Les parents s'inquiètent des capacités limitées de la cantine. Une fois les travaux d'extension des locaux, les temps d'attente risquent de s'accroître davantage. Les parents demandent s'il est prévu une extension aussi de la cantine. M Le Proviseur indique que non. Mme Guichard indique que la cantine mériterait une réflexion débouchant sur un autre chantier que l'extension.

**Q4 Transports scolaires**

La ligne de bus 29 sera supprimée et fera place à un chronobus et à la ligne 60. M Vey affirme que les élus de Basse Goulaine sont attentifs pour que le lycée soit desservi à l'équivalent de ce qui existe aujourd'hui. Rien n'est arrêté. Il estime qu'il n'est pas « entendable » que le lycée ne soit pas desservi. M Vey suivra le dossier pendant l'année à venir.

**Q5 Report des notes sur e-lyco.**

Les parents demandent à ce que les notes soient reportées régulièrement sur ProNotes. Légalement, les enseignants ne sont pas tenus de rentrer les notes dans e-lyco. De plus en plus d'enseignants le font cependant chaque année.

**Q6 Bilan du Bac**

Il a fait particulièrement chaud pendant les épreuves. Des bouteilles d'eau ont été distribuées. Globalement les épreuves se sont bien déroulées malgré quelques soucis (épreuves reportées ou retardées indépendamment de l'organisation du lycée).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance

Le Chef d'Etablissement

F. GAUVRIT